

Putscheid, le 31.08.2023



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que l'arrêté numéro 3A/2023/2913/176 du 17 août 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorise le Syndicat intercommunal SIDEN à exploiter un pont roulant de la marque KREMER du type KBK avec le numéro de construction 20211789-01 avec un palan de la marque DEMAG du type DC-COM avec le numéro de construction 94342614 à Putscheid, Hauptstrooss.

Le public est informé de cette décision en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours.

Pendant toute la durée de l'exploitation une copie de l'autorisation délivrée est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

Pour le collège échevinal,

la bourgmestre,

le secrétaire,

